

FORMULAIRE PRÊT DE CLÉ TENNIS 2021



<input type="checkbox"/> Abonnement 1 mois <input type="checkbox"/> Abonnement 3 mois <input type="checkbox"/> Abonnement 6 mois	Débit <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> En ligne <input type="checkbox"/>	FRAIS D'INSCRIPTION RÉSIDENT Selon abonnement + 100 \$ pour le dépôt de la clé (remboursable avec le retour de la clé, si délai respecté)
Nom : _____ Adresse : _____ _____ Code postal : _____		FRAIS D'INSCRIPTION NON-RÉSIDENT Selon abonnement + 100 \$ pour le dépôt de la clé (remboursable avec le retour de la clé, si délai respecté) *Un dépôt de 20\$ est exigé pour les tarifs journaliers.
Tél. Résidence : _____ Tél. Cellulaire : _____ Courriel : _____		N° clé : _____ Dépôt : _____ \$. Clé remise le : _____

INFORMATION ET RÉGLEMENTATION

1. DATES ET HEURES D'OCCUPATION 1.1. Selon les conditions climatiques, la saison d'opération débute mi-avril et se termine le 1 ^{er} novembre 2021. 1.2. Les terrains sont accessibles de 8 h à 22 h. Les heures d'ouverture doivent être respectées. 1.3. Interdiction de jouer en dehors des heures d'ouverture, sous peine d'expulsion et révocation de votre abonnement. 1.4. L'abonnement du locataire débute dès le jour du paiement.	5. INTERDICTION 5.1. Sur les terrains, il est défendu de : <ul style="list-style-type: none"> Fumer et de consommer des boissons alcoolisées ; Jouer torse nu. La tenue vestimentaire appropriée au tennis est de rigueur ; Apporter de la nourriture, des contenants de verre, de la gomme. Seules les bouteilles d'eau en plastique sont acceptées ; Être accompagné d'un animal. 5.2. Bicyclettes, planches à roulettes ou autres sont interdits en tout temps dans l'aire de jeu.
2. COÛT DE LOCATION 2.1. Le coût de location est fixé conformément au règlement du conseil municipal portant sur la tarification des services municipaux et se chiffre à _____ \$ taxes incluses. (Cela comprend le dépôt pour la clé de tennis qui sera remboursé si le locataire remet la clé dans les délais. Voir Article 3.2.) 2.2. La Ville ne garantit aucune disponibilité de terrain (plage horaire) et fonctionne selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».	6. TENUE VESTIMENTAIRE 6.1 Il est important d'être chaussé adéquatement. (Des espadrilles à semelles à crampons ou crevasses profondes peuvent abîmer le terrain).
3. CLÉ DE TENNIS 3.1. La clé ne peut être transférée, cédée, reproduite ou vendue à quiconque pour quelques raisons que ce soit. 3.2. La clé doit être retournée au Service du loisir et de la culture au plus tard le _____ . À défaut de respecter ledit délai, le dépôt sera conservé par la Ville. 3.3. Les utilisateurs doivent, en tout temps, refermer la porte d'entrée et toujours verrouiller le cadenas.	7. PROCÉDURE DE COURTOISIE 7.1. Afin que règne une atmosphère agréable sur l'aire de jeu, nous vous demandons de bien vouloir être courtois envers les autres usagers. 7.2. SVP, changement de joueurs à l'heure juste; 7.3. Consultez l'horaire des réservations sur la plateforme Sport-Plus par le biais du site internet de la Ville pour connaître la disponibilité des terrains. Les réservations ont priorité d'utilisation. Après 10 minutes de retard, la réservation est annulée et le terrain est libéré; 7.4. SVP, si vous ne pensez être en mesure de vous présenter à l'heure de votre réservation, merci d'annuler vos réservations pour permettre aux prochains de prendre la place; 7.5. Aucune réclamation, demande, droit ou droit d'action découlant directement ou indirectement de l'utilisation des terrains de tennis municipaux, ne pourra être engagé(e) contre la Ville d'Otterburn Park, ses employés et mandataires. L'utilisation et/ou l'accès aux terrains de tennis sont aux risques et périls de l'utilisateur. La Ville se réserve le droit de mettre fin au présent contrat si l'une ou l'autre des dispositions n'est pas respectée.
4. STATIONNEMENT 4.1. Il vous sera possible de vous stationner au CPE de la Petite Loutre situé au 385 rue Copping dans les cases de stationnement identifiées aux usagers des terrains de tennis. 4.2. La possession d'une clé ne garantit pas un espace de stationnement et le principe de l'ordre d'arrivée s'applique.	

Je, soussigné(e), m'engage à respecter la réglementation portant sur l'utilisation des terrains de tennis municipaux ainsi que les dispositions prévues au présent formulaire

Signature : _____

Date : _____